



Conseil national du sida
et des hépatites virales
39-43 quai André Citroën
75902 Paris cedex 15
T. +33(0)1 40 56 68 50
www.cns.sante.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
28/11/2024

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le VIH/sida, le Conseil national du sida et des hépatites virales (CNS) souligne l'importance de considérer les inégalités d'accès aux services de santé, liées au genre et aux autres déterminants sociaux de santé, dans l'élaboration de la troisième feuille de route de la Stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS).

Des inégalités persistantes

Les dernières données de Santé publique France permettent de mieux appréhender la dynamique de l'épidémie, grâce à de nouvelles estimations, par populations clés, de l'incidence du VIH, des délais entre la contamination et le diagnostic ainsi que du nombre de personnes infectées et non encore diagnostiquées.

Le nombre de nouvelles contaminations en France en 2023 est estimé à 3650.

La baisse observée pendant dix ans, concentrée dans la population des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) nés en France, et liée à une fréquence plus élevée du dépistage et au déploiement de la PrEP, est interrompue depuis 2021. Chez les HSH nés à l'étranger elle augmente depuis plusieurs années. Plus de 4 personnes sur 10 nées à l'étranger qui ont découvert leur séropositivité en 2023 ont été contaminées après leur arrivée en France. Parmi elles, le nombre de nouvelles contaminations, notamment chez les femmes, augmente depuis 2021. Par ailleurs, il demeure dans tous les groupes de transmission une proportion de personnes trop tardivement diagnostiquées, notamment parmi les populations migrantes et les plus précaires, qui contribue de façon majeure à la poursuite de l'épidémie. On estime ainsi à 10 756 le nombre de personnes qui, en 2023, étaient porteuses du VIH mais l'ignoraient.

En dépit de progrès très significatifs depuis une décennie, la réduction de l'épidémie paraît donc marquer le pas. Le déploiement de la prévention diversifiée, incluant le dépistage dans ses différentes modalités et l'offre de PrEP, demeure inégal sur le territoire et n'atteint pas une partie des populations les plus exposées.

Vers une action publique systémique et solidaire

En tant que signataire des objectifs ONUSIDA, la France doit donc intensifier ses efforts, dans le cadre de la Stratégie nationale de santé sexuelle. Sa troisième feuille de route, qui sera élaborée dans les mois à venir, devra consolider les actions engagées jusqu'alors, accroître le déploiement de la prévention diversifiée et réduire les inégalités d'accès. Elle devra tenir compte des dernières données de l'enquête Contextes des sexualités en France, concernant l'évolution des pratiques et l'usage des outils de prévention, dont le préservatif.

Une approche systémique, mobilisant l'ensemble des acteurs de la santé et de la prévention, est essentielle : il s'agit d'accentuer la mobilisation de l'État non seulement dans le champ de la santé mais également dans les autres secteurs tels que l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur ou la Justice. L'État doit renforcer la coordination des professionnels de santé et du médico-social en ville et dans les zones moins denses, y compris en soins primaires, dans une approche globale de santé sexuelle impliquant les collectivités territoriales. Pour répondre aux besoins des personnes les plus exposées et éloignées du système de santé, il faut également soutenir les actions des associations et renforcer les dispositifs existants tels que l'Aide médicale d'État (AME) et les droits au séjour pour raisons de santé.

Alors que l'incidence du VIH ne diminue plus et que l'épidémie demeure un enjeu majeur de santé publique, le CNS appelle les décideurs à adopter une feuille de route ambitieuse pour la SNSS afin d'atteindre les objectifs 2030. Celle-ci doit promouvoir une politique publique inclusive, qui combatte les inégalités sociales et territoriales, et qui soit alignée sur les exigences éthiques et les objectifs de santé publique de la France. L'enjeu est de garantir à toutes et tous un accès équitable et digne aux moyens de prévention et de soins.